VILLE DE L'AIGLE

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

NOM DE L'ASSOCIATION : ……

1ère demande : ❑ Renouvellement : ❑

Place Fulbert de Beina
CS 40117
61303 L'AIGLE Cedex

Date d'arrivée du document : Réservé au service des sports

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS SPORTIVES

ANNÉE 2027

NOTICE DE RENSEIGNEMENTS

Date limite de dépôt des dossiers : **VENDREDI 8 JANVIER 2027**

Seuls les dossiers complets et remis dans les délais seront examinés

PIÈCES A JOINDRE **OBLIGATOIREMENT**

- ✓ Statuts de l'association *(si modification)*.
- ✓ Récépissé de dépôt de déclaration de l'association en Sous-Préfecture *(si modification)*.
- ✓ Copie de l'annonce de publicité au Journal Officiel *(si modification)*.
- ✓ **Procès-verbal de la dernière assemblée générale avec comptes certifiés.**
- ✓ **Relevé d'Identité Bancaire.**
- ✓ **Copie du relevé bancaire pour chaque compte ou placement de l'association à la date de clôture des comptes pour la saison écoulée (par défaut, date postérieure la plus proche).**
- ✓ **Attestation du solde de caisse à la date de clôture des comptes pour la saison écoulée (annexe 1).**
- ✓ **Calendrier des compétitions pour la saison écoulée et pour la saison en cours (championnats, coupes, tournois…).**
- ✓ **Copie des diplômes des encadrants rémunérés et copie de la carte professionnelle.**
- ✓ **Copie des attestations d'assurance souscrites par l'association.**

⚠ *: l'absence d'attestation d'assurance entraînerait une remise en question du partenariat entre la Ville de L'AIGLE et l'association.*

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Toute demande de subvention ne sera prise en considération que lorsqu'elle sera dûment complétée et accompagnée de l'ensemble des documents précités.

- Le décret-loi du 30 octobre 1935 stipule que toute association subventionnée peut être soumise au contrôle de la Collectivité qui se réserve la possibilité de demander des informations complémentaires, voire de consulter certains documents de l'association.

- La subvention est une aide accordée de manière discrétionnaire par une Collectivité publique à une personne physique ou morale poursuivant une mission d'intérêt général.

- Il n'existe pas de droit à la subvention, ni à son renouvellement si la demande n'en a pas été faite.

- Toutes déclarations erronées, falsifiées ou dissimulées engendreraient la suppression immédiate de toute attribution de subvention, ainsi qu'une éventuelle sanction pénale (Art. 441-7, Délit de fausse certification).

Le présent dossier, dûment signé et complété, est à adresser **impérativement**

AVANT LE VENDREDI 8 JANVIER 2027 à

Madame le Maire de L'AIGLE
Place Fulbert de Beina
CS 40117
61303 L'AIGLE Cedex

Pour toutes informations :
Service des Sports :
☎ 02.33.84.44.43 / 02.33.84.44.47
Mail : sport@ville-laigle.fr / animationssportives@ville-laigle.fr

IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

Nom de l'association : _____

Adresse du siège social : _____

_____

Téléphone : _ _ / _ _ / _ _ / _ _ / _ _

Adresse mail : _____

Adresse de correspondance si différente : _____

_____

Site internet : _____

Date de déclaration OU de dernière modification en Préfecture : le : _ _ / _ _ / _ _ _ _

Numéro de RNA : W_____

Objet de l'association (cf. statuts) :

_____

_____

_____

_____

Numéro de SIRET :_____

Fédération ou groupement national auquel est affiliée votre association :_____

_____

COMPOSITION DU BUREAU				
Nom, prénom	Fonction	Adresse	Téléphone	Mail

FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

VIE DE L'ASSOCIATION

Date de la dernière Assemblée Générale :
Ordinaire : _ _ / _ _ / _ _ _ _
Extraordinaire : _ _ / _ _ / _ _ _ _

Nombre de licenciés présents lors de la dernière Assemblée Générale : _____
Date du dernier Conseil d'Administration : _____

FONCTIONNEMENT

Assurance

Nom et adresse de la Compagnie d'Assurance : _____

Montant des primes annuelles réglées par l'association : _____

Garanties : _____
_____
_____

SUBVENTION

Subvention obtenue en 2026 : _____ €.

Pour l'année 2027, l'association sollicite, auprès de la ville de L'Aigle, une subvention de fonctionnement d'un montant de _____ **€,** qui représente _____ **%** du total des produits.

Expliquez et justifiez la subvention demandée et, le cas échéant, justifiez son évolution :

_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____

SITUATION FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION

Si vous disposez déjà d'un autre document, vous pouvez le joindre au dossier *(et ne pas compléter le modèle proposé ci-dessous)*.

RECETTES	**COMPTES SAISON PASSÉE ☐ 2025/2026 ☐ 2026**	**BUDGET PRÉVISIONNEL SAISON EN COURS ☐ 2026/2027 ☐ 2027**
SOLDE DE LA SAISON PASSÉE		
Produit des licences		
▪ - 18 ans		
▪ Adultes (+ 18 ans)		
Subventions		
▪ État		
▪ Région		
▪ Département		
▪ Autres Collectivités		
▪ Fédération, Ligue, Comité, District		
▪ Autres, préciser :		
Subventions Ville de L'AIGLE		
▪ Fonctionnement		
▪ Exceptionnelle		
Revenus propres		
▪ Sponsoring, Publicité, Dons		
▪ Panneaux publicitaires		
▪ Recettes des manifestations sportives régulières (entrées spectateurs, inscriptions compétitions…)		
▪ Recettes des manifestations exceptionnelles		
▪ Produits des ventes (buvettes, confiseries, calendriers…)		
▪ Prestations de services		
Autres		
▪ Préciser :		
SOUS-TOTAL (A)		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
▪ Mise à disposition matériels / locaux…		
▪ Bénévolat		
SOUS-TOTAL (B)		
TOTAL DES RECETTES : C = (A+B)		

DÉPENSES	**COMPTES SAISON PASSÉE ☐ 2025/2026 ☐ 2026**	**BUDGET PRÉVISIONNEL SAISON EN COURS ☐ 2026/2027 ☐ 2027**
Fonctionnement		
▪ Achat et entretien de matériel (équipements…)		
▪ Frais de gestion et secrétariat (courrier, téléphone…)		
▪ Frais financiers		
▪ Assurances		
▪ Autres (préciser) :		
Affiliation		
▪ Licences		
▪ Inscriptions et autres		
▪ Indemnités et frais des juges ou arbitres		
Professionnalisation		
▪ Indemnités		
▪ Salaires		
▪ Charges		
Autres charges		
▪ Frais de formation		
▪ Frais de stages et compétitions		
▪ Frais de transport et déplacement		
Dépenses liées aux revenus propres		
▪ Relations publiques / Charges partenariat		
▪ Dépenses pour manifestations exceptionnelles		
▪ Achats pour reventes (buvettes, confiseries, calendriers…)		
Autres :		
▪ Préciser :		
SOUS-TOTAL (D)		
EMPLOI DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
▪ Mise à disposition matériels / locaux…		
▪ Bénévolat		
SOUS-TOTAL (E)		
TOTAL DES DÉPENSES : F = (D+E)		

BILAN

	TOTAL DES RECETTES (C) page 5	**TOTAL DES DÉPENSES (F) page 6**	**RÉSULTAT (C - F)**
Comptes de la saison passée			(G)
Budget prévisionnel saison en cours			**0,00 €**

 : un budget prévisionnel doit être équilibré.

POUR L'EXERCICE ÉCOULÉ

DÉTAIL DES AVOIRS (si négatifs faire précéder du signe -)	Au début de l'exercice **Date : _ _ / _ _ / _ _ _ _**	A la fin de l'exercice **Date : _ _ / _ _ / _ _ _ _**
➢ Solde en caisse (espèces)		
➢ Solde en banque ou CCP : comptes courants		
➢ Solde en banque ou CCP : placements (livrets, comptes d'épargne…)		
➢ Autres placements		
TOTAL DES AVOIRS		

Attention : la différence des avoirs sur l'exercice doit correspondre au résultat des comptes sur la saison passée (G).

Indiquer la destination des avoirs (fonds de roulement, provision pour investissements….) :

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

ADHÉRENTS

Nombre d'adhérents SAISON PASSÉE 2025/2026 ou 2026 : _____

Adhérents au jour de la demande de subvention *:*

Nombre total de licenciés	Nombre total de licenciés **Aiglons** **PRATIQUANTS** compétition	Nombre total de licenciés **Aiglons** **LOISIRS** hors compétition	Nombre total de licenciés **hors commune** **PRATIQUANTS** compétition	Nombre total de licenciés **hors communes** **LOISIRS** hors compétition

NOMBRE DE LICENCIÉS MASCULINS			
Jusqu'à 14 ans	**15 - 18 ans**	**+ 19 ans**	**Handisport Sport Adapté**

NOMBRE DE LICENCIÉES FÉMININES			
Jusqu'à 14 ans	**15 - 18 ans**	**+ 19 ans**	**Handisport Sport Adapté**

NOMBRE DE LICENCIÉES PAR NIVEAU DE PRATIQUE			
Niveau National	Niveau Régional	Niveau Départemental	Loisir hors compét.

Nombre de sportifs inscrits sur la liste ministérielle des athlètes de haut niveau : _____

HANDISPORT ET SPORT ADAPTÉ

Si votre association accueille un public handisport / sport adapté, merci d'indiquer le type de handicap :
☐ : Moteur ☐ : Mental ☐ : Sensoriel

Si votre association n'est pas en mesure d'accueillir un public handisport / sport adapté, merci d'indiquer ci-dessous les freins à cet accueil :

DÉPLACEMENTS SAISON PASSÉE 2025/2026 OU 2026

SPORTS COLLECTIFS

Exemple : 10 journées de championnat à 50 kms de L'Aigle = 10 x 100 Kms aller / retour

CATÉGORIES	COMPÉTITION		NOMBRE DE JOUEURS/EUSES PAR MATCH	KILOMÉTRAGE PARCOURU POUR LA SAISON PAR UNE VOITURE
	TYPE	NIVEAU		
- 13 ans	Championnat	D	13	1 000 KMS

Indiquer dans cette colonne :
- Championnat
- Coupe
- Tournoi
- Loisirs
- …

Indiquer dans cette colonne :
- Niveau National : N
- Niveau Interrégional : I
- Niveau Régional : R
- Niveau Départemental : D
- Loisirs : L

SPORTS INDIVIDUELS

CATÉGORIES	COMPÉTITION		LIEU	NOMBRE DE DE PARTICIPANTS	KILOMÉTRAGE ALLER/RETOUR POUR UNE VOITURE
	NATURE	NIVEAU			
Adultes	Cross	D	Alençon	12	130

Indiquer dans cette colonne :
- Championnat
- Coupe
- Tournoi
- Loisirs
- …

Indiquer dans cette colonne :
- Niveau National : N
- Niveau Interrégional : I
- Niveau Régional : R
- Niveau Départemental : D
- Loisirs : L

ENCADREMENT

COMPOSITION TECHNIQUE ET DIPLÔME

Nom	Prénom	Diplôme(s)	Montant du salaire	Montant des indemnités	Equipe(s) encadrée(s)

ENCADREMENT SALARIÉ

NOM	PRÉNOM	TYPE DE CONTRAT	DATE DÉBUT	DATE FIN	MISSIONS*

* : Pour les missions d'encadrement, joindre la copie des diplômes homologués et la carte professionnelle.

ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS

Exemples : tournoi corpo, loto, thé dansant…

ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS LORS DE LA SAISON 2025/2026 OU 2026

Nature de la manifestation	Date	Nombre de participants

ÉVÉNEMENTS PRÉVUS POUR LA SAISON 2026/2027 OU 2027

Nature de la manifestation	Date	Nombre de participants

PALMARÈS 2025/2026 OU 2026

NOM DE L'ATHLÈTE OU DE L'ÉQUIPE	**NIVEAU DE COMPÉTITION**	**RÉSULTATS**

Observations :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné (e) *(nom/prénom)* : …….……,

Président/te de l'association *(nom de l'association)* : ……....,

S'engage *(cocher la case)* :

☐ : sur l'honneur à respecter les dispositions du Contrat d'Engagement Républicain annexé au décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et reproduit dans le présent dossier de demande de subvention.

Fait à …….

Le …….

LE/LA PRÉSIDENT(E)
(Nom - Prénom, Signature et cachet)

Le Président/la Présidente et le Trésorier/la Trésorière de l'Association soussignés, certifient sur l'honneur que les renseignements contenus dans ce dossier sont exacts et s'engagent à fournir toutes les pièces justificatives *(Décret-loi du 30 octobre 1935).*

Fait à …….

Le …….

LE/LA PRÉSIDENT(E)
(Nom - Prénom, Signature et cachet)

LE/LA TRÉSORIER(E)
(Nom - Prénom et Signature)

Annexe 1
Demande de subvention 2027

ATTESTATION DE SOLDE EN CAISSE (ESPÈCES)

Je soussigné, ... ,

Président(e) de l'association..... ,

atteste que le solde en caisse de cette dernière était de ..... €

à la date de clôture des comptes (au _ _ / _ _ / _ _ _ _).

Fait à :

Le :

Signature :

Annexe 2
Demande de subvention 2027

CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS BÉNÉFICIANT DE SUBVENTIONS PUBLIQUES OU D'UN AGRÉMENT DE L'ÉTAT

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain. A cette fin la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain. Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (…) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (…) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ». Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public. L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques. Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression. Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi. Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations. Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme. Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine. Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence. Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement. Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.